



Cercle d'Action pour le Dépistage, l'Exploration et le Traitement des Troubles visuels

<http://cadet-association.fr>

Association loi 1901, créée en 1982, qui regroupe des ophtalmologistes et des orthoptistes soucieux de favoriser la prise en charge précoce des troubles visuels de l'enfant.

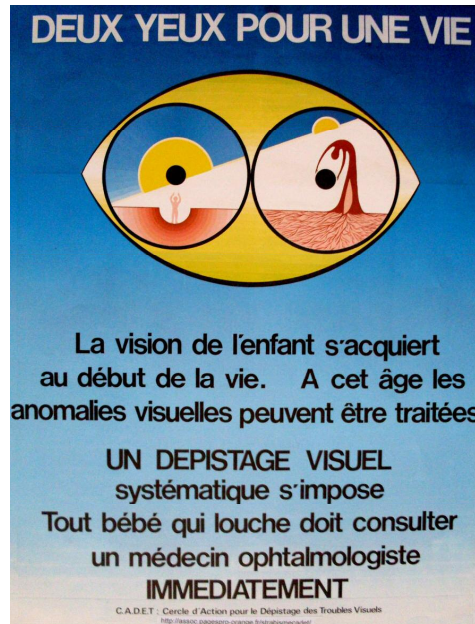
Ses buts :

- Promouvoir toute action efficace pour généraliser le dépistage visuel précoce.
- Former le personnel médical pédiatrique et paramédical chargé de ce dépistage : médecins et puéricultrices de P.M.I.
- Sensibiliser les pédiatres, les généralistes, les familles, à l'intérêt d'un dépistage visuel précoce chez le jeune enfant.



Ses actions :

- Conférences et formation au dépistage en consultation pédiatrique pour le personnel de P.M.I. et en Amicales de pédiatres ou de généralistes.
- Cours en écoles d'infirmières et de puéricultrices (IFSI : Instituts de Formation en Soins Infirmiers).
- Sensibilisation du grand public aux problèmes visuels de l'enfant dans divers forums de santé (parents, enseignants, éducateurs).
- Formation professionnelle continue pour ophtalmologistes, orthoptistes, et personnel de santé médical pédiatrique.
- Dépistage visuel des enfants dans les écoles maternelles et primaires.



Ses réalisations :

- 3 affiches.
- 1 livret "la vision de l'enfant" pour les pédiatres et les généralistes.
- 1 livret pour les opticiens.
- 1 notice pour les parents.
- 1 notice pour les pédiatres et les généralistes.
- 3 dépliants "grand public".
- des tests d'acuité visuelle pour enfants : images et lettres en vision de loin, images, chiffres et texte adapté à l'enfant en vision de près .

La vision de l'enfant :

La fonction visuelle est loin d'être achevée à la naissance. Elle se développe jusqu'à 5 ans. C'est donc avant qu'il faut agir.

Certaines anomalies visuelles ne peuvent être évitées mais un grand nombre sont améliorées par un traitement précoce et certaines complications graves peuvent être enrayerées, en particulier l'amblyopie strabique (perte de la vision de l'œil dévié).



Les troubles de la réfraction :

Ils sont souvent héréditaires : myopie, hypermétropie, astigmatisme.

S'ils ne touchent qu'un seul œil, ils ne gênent pas l'enfant et peuvent passer inaperçus. Or, seule la correction optique précoce permet, dans ces cas, le développement normal de la fonction visuelle.

80% des acquisitions du bébé se font par la vue. Toute anomalie visuelle congénitale ou acquise dans la petite enfance va donc avoir des répercussions graves sur le développement de l'enfant et compromettre son avenir visuel.

Une prise en charge précoce de ces anomalies peut :

- Permettre un bon développement de la vue.
- Améliorer les capacités visuelles.
- Empêcher la perte de vision d'un œil (amblyopie).
- Éviter la chirurgie d'un strabisme.

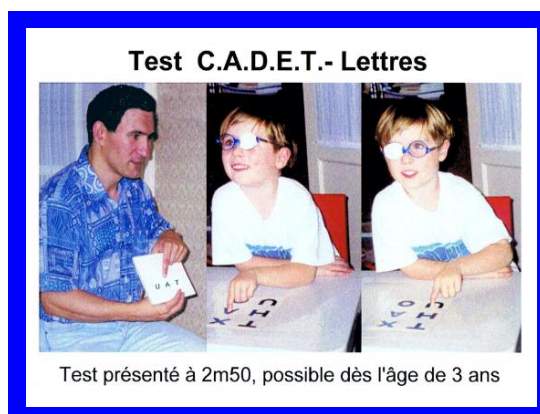
L'avenir scolaire et professionnel d'un enfant dépend d'une bonne vision.

Tout doit être fait pour assurer à tout enfant :



Quelques signes d'appel :

- larmoiement, œil rouge, paupières croûteuses .
- chez le bébé : pas de réflexe de fixation, pas de réflexe de poursuite (l'enfant ne suit pas un objet que l'on déplace devant lui), mauvaise coordination main-œil, retard au déplacement, retard d'éveil.
- reflet blanc dans la pupille, signe majeur d'une anomalie visuelle grave.
- strabisme.
- nystagmus (mouvements incessants des yeux).
- chez l'enfant plus grand : grimaces, clignements excessifs, plissement des yeux, fermeture d'un œil au soleil, hésitations devant un trottoir, une marche, aux jeux de ballon, maladresse, mauvaise appréciation du relief, difficultés scolaires.



Quelques conseils :

Alors, n'hésitez pas à aller consulter :

- Immédiatement, si vous remarquez un de ces signes chez votre enfant.
- En contrôle systématique vers 1 an, si vous-même ou un de vos parents proches ont eu un strabisme et/ou ont porté des lunettes dans leur enfance.
- Si votre enfant est né prématuré, a été réanimé à la naissance ou a subi un accouchement dystocique (forceps).
- En contrôle systématique à 3 ans, en absence de tout signe d'appel ou d'antécédents.



Siège social : Hôpital Necker - Enfants malades
Service d'ophtalmologie du Pr Brémond-Gignac
149 rue de Sèvres 75015 PARIS
<http://cadet-association.fr>